

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE BESANCON

CANTON D'ORNANS

Délibération n° 18-2025Objet :**TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLUi A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LOUE LISON**

Date & affichage de convocation : 17/09/2025
 En nombre, les membres :
 - en exercice : 13
 - présents : 10
 - ayant pris part au vote : 12
 - ayant donné procuration : 2

Résultat du vote :
 Pour : 12
 Contre : 0
 Abstentions : 0

**COMMUNE DE TREPOT
25620 (INSEE 25569)****Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 22 septembre 2025**

L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-deux septembre à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de la commune de TREPOT, s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard MOUGIN, Maire.

Etaient présent(e)s : Mme Nathalie PERROT, Mme Sabrina HANRIOT-COLIN, M. Mathieu JUILLARD, Mme Stéphanie MILLET, M. Gérard MOUGIN, M. Denis PERROT, M. Pierre PROST, M. Didier TAILLARD, Mme Céline VUITTON, Mme Sophie BARTOLOZZI,

Absent(e)s excusé(e)s avec procuration : M. Stéphane HENRIOT-COLIN donne procuration à M. Didier TAILLARD, Mme Marine LATHELIER donne procuration à Mme Nathalie PERROT, M. Jean-Claude DOLE (sans procuration).

Absent(e)s non excusé(e)s :

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil, **Mme Stéphanie MILLET** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président déclare la séance ouverte.

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR), et notamment ses dispositions relatives au transfert de la compétence en matière de documents d'urbanisme (PLU, cartes communales).

Vu les statuts actuels de la Communauté de Communes Loue Lison,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Loue Lison arrêté le 5 novembre 2024, avec une approbation envisagée à l'automne,

Vu la délibération du conseil communautaire du 23 juin 2025 approuvant le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme et carte communale » à la Communauté de Communes Loue Lison conformément à l'article L.5211-17 du CGCT et demandant à la Communauté de Communes Loue Lison d'engager les démarches nécessaires à la modification de ses statuts afin d'intégrer cette compétence,

Considérant que la compétence n'a pas été transférée à la Communauté de Communes en 2021,

Considérant la possibilité pour l'EPCI de se prononcer à tout moment par un vote sur le transfert de cette compétence conformément à l'article 136 II de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014.

Le PLUi est un document d'urbanisme réglementaire et de planification qui définit et réglemente l'usage des sols, en tenant compte des spécificités de chaque commune. Son élaboration se fait par et avec les élus communaux, en concertation avec la population et en association avec les partenaires institutionnels. Il permet de définir une stratégie d'aménagement et développement du territoire.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à la majorité

Voix POUR : 12

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

d'approuver le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Loue Lison.

Fait et délibéré en séance à Trepot les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard MOUGIN

